



Séminaire organisé conjointement par la Société Financière Internationale, la Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à Caractère Personnel (CNDP) et Bank Al-Maghrib sous le thème

**« Nouveau Règlement Général de l'Union Européenne sur la
Protection des Données (RGPD 2018) et les liens avec la
réglementation marocaine »**

Rabat, du 13 juin 2019

DISCOURS DE MONSIEUR LE WALI

Monsieur Xavier Reille, responsable du bureau de la SFI Maghreb,

Monsieur KURATOMI KENJI, conseiller de l'ambassade du Japon au Maroc,

Monsieur Omar SEGHROUCHNI, Président de la CNDP,

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord, de vous souhaiter la bienvenue et de vous dire le plaisir que j'ai à vous accueillir au sein du centre de formation de Bank Al-Maghrib à Rabat à l'occasion de ce séminaire sur le « Nouveau Règlement Général de l'Union Européenne sur la Protection des Données (RGPD 2018) et les liens avec la réglementation marocaine ».

Je tiens à exprimer mes remerciements à l'ensemble des participants et intervenants pour avoir accepté notre invitation en particulier Monsieur Xavier Reille représentant de la SFI et à son

équipe ici présente, pour leur contribution à la préparation de ce séminaire ainsi qu'à Monsieur KURATOMI KENJI « conseiller de l'ambassade du Japon au Maroc », pour le soutien de son pays à cette manifestation.

Je voudrais également saluer Monsieur le Président de la CNDP, institution à laquelle nous lie depuis plusieurs années un partenariat fructueux qui a permis de faire émerger au sein du secteur bancaire marocain une véritable culture de la protection des données personnelles.

Le thème dont nous allons débattre aujourd'hui revêt une importance capitale pour Bank Al-Maghrib et le secteur Bancaire à plus d'un titre.

- D'un côté, Bank Al-Maghrib inscrit la protection des données personnelles au cœur de ses préoccupations en mettant en œuvre tous les moyens nécessaires pour la prise en charge des différentes exigences qui peuvent en découler.
- De l'autre, l'applicabilité de ce nouveau Règlement aux banques marocaines dès lors qu'elles mettent en œuvre des traitements des données personnelles des citoyens européens dans le cadre de leur offre de service ou pour le suivi de leur comportement à travers des systèmes de scoring/ notation.
- Et enfin, le respect des exigences du RGPD par les banques marocaines ne peut que conforter leur activité dans l'espace européen.

Mesdames, Messieurs,

La dernière décennie a connu des mutations profondes liées au développement des technologies de l'information et de l'Internet ayant favorisé la création de nouveaux services Web qui touchent tous les aspects de l'activité économique et financière actuelle créant ainsi d'énormes quantités de données : les « Big Data ».

Ces données sont produites en temps réel, sous différents formats et par un large éventail d'institutions et d'individus.

Avec le développement de ces nouveaux usages, nous avons assisté à l'émergence de nouveaux risques. Les dérives comme le scandale « Facebook Cambridge Analytica », ou celui du Crédit bureau américain « Equifax » en sont quelques exemples.

C'est ce qui a rendu nécessaire et même crucial l'adaptation du cadre réglementaire qui régit cette « nouvelle industrie ».

Le RGPD, entré en vigueur en mai 2018, s'efforce de parvenir à un équilibre entre le développement du numérique et la protection des droits fondamentaux des personnes. Ce nouveau règlement européen s'applique à toute organisation, qui traite des données personnelles, dès lors qu'elle est établie sur le territoire de l'Union Européenne ou que son activité cible directement des résidents européens.

C'est ainsi que la Bank Al-Maghrib en tant que superviseur du secteur bancaire, d'un côté, et gestionnaire des services d'intérêt commun, de l'un autre côté, se doit de prendre les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de ce règlement considéré comme un standard international en la matière.

Le cas pratique qui sera abordé aujourd'hui concerne l'activité du « crédit reporting ». Au Maroc, la gestion du Service de centralisation des informations sur le crédit est confiée à deux Bureaux d'Information sur le Crédit « Crédit Bureau » privés dans le cadre d'une délégation de service public. Cette activité s'opère actuellement conformément aux dispositions légales et réglementaires notamment les prescriptions de la loi 09-08.

En vue de hisser cette activité aux standards internationaux, la Banque, assistée par la SFI et en collaboration avec le Ministère de l'Economie et des Finances, a préparé un projet de loi dédié à l'activité des Bureaux d'Information sur le Crédit (BIC)

Ce projet de loi accorde une importance particulière à la protection des droits des consommateurs et a d'ores et déjà intégré dans sa mouture finale les principes clés du RGPD à savoir : le consentement obligatoire, le droit à la portabilité des données, le droit à l'oubli et le droit à la rectification.

Ce nouveau texte permettra, d'améliorer davantage l'accès au financement aussi bien pour les particuliers que pour les TPME, en incluant dans le système de partage d'informations sur le crédit de nouvelles sources de données concernant des entités dont les activités ne sont pas régulées par Bank Al-Maghrib tels que les opérateurs télécoms ou les régies d'eau et d'électricité.

Ce nouveau cadre veille, par conséquent, à établir un équilibre approprié entre l'exploitation de la donnée en vue d'une appréciation du risque par les créanciers et le droit à la protection des données à caractère personnel des emprunteurs.

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de partager avec vous le chemin parcouru par Bank Al-Maghrib en matière protection des données à caractère personnel.

J'ai tenu ma première rencontre avec Monsieur le Président et les membres de la CNDP, en juillet 2011, pour lancer le processus de concertation et de coordination de la mise en œuvre de la loi n° 09-08, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, à la fois pour Bank Al-Maghrib et pour les différents établissements soumis à sa supervision.

La même année a été marquée par la mise en place d'une Commission mixte Bank-Al Maghrib/CNDP/GPBM/APSF, chargée d'examiner les différents aspects de mise en œuvre de la Loi 09-08 au sein du secteur bancaire et d'harmoniser les démarches prévues dans ce cadre.

Une convention de partenariat a été signée en 2013 entre la Banque et la CNDP, dans l'objectif d'institutionnaliser notre coopération et d'œuvrer pour l'instauration d'une véritable culture de protection des données personnelles au sein du secteur bancaire à travers des actions de sensibilisation et d'accompagnement.

Grâce aux efforts déployés par la communauté bancaire, sous l'égide de la CNDP et de Bank-Al Maghrib, le secteur bancaire national a réussi sa mise en conformité aux dispositions de la loi n°09-08. Cette même commission poursuit toujours ses travaux et se penche actuellement sur les aspects liés aux exigences du déploiement du RGPD dans le secteur.

En interne, Bank Al-Maghrib a été la première institution publique et financière à mettre en place un dispositif de gestion de la conformité aux exigences de la protection des données personnelles dès 2012. Ce dispositif s'articule autour de la répartition des rôles et des responsabilités entre les divers acteurs internes, la mise en place d'une structure interne dédiée à la gestion de la conformité, la désignation d'un correspondant de la CNDP et la mise en place des procédures de travail pour le déploiement du dispositif.

Les efforts de la Banque se poursuivent pour s'aligner avec ce nouveau cadre réglementaire en ayant en perspective deux maîtres-mots « Conformité » et « exemplarité ».

Mesdames, Messieurs,

Le séminaire d'aujourd'hui est pour nous, à juste titre, une réelle opportunité pour nous enquêter des retours d'expérience des régulateurs porteurs de cette nouvelle réglementation et des utilisateurs ayant pris les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre

Les différents panels aussi riches que diversifiés prévus au programme vont permettre de couvrir toutes les dimensions liées à notre thématique, aussi je ne doute point du succès de vos travaux.

Je vous remercie pour votre attention.